



- Aux organisations du CCN

Montreuil, Le 17 décembre 2014

**Note aux organisations de la CGT
suite à la réunion de la CEC du 16 décembre 2014**

La CE confédérale s'est réunie ce mardi 16 décembre pour faire un premier bilan de L'assemblée générale des secrétaires généraux des organisations qui s'est déroulée La veille. La CEC s'est déroulée sur La journée et s'est achevée à 19h30.

A L'occasion de La réunion des secrétaires généraux des organisations, un grand nombre d'interventions a pu avoir Lieu, même si des organisations n'ont pas pu s'exprimer. Nous avons pu constater une diversité d'opinions et d'interrogations, tant sur La démission du secrétaire général et du bureau confédéral, que sur L'anticipation d'un congrès. De plus, il est encore nécessaire de poursuivre notre démarche de consultation des syndicats et de Leurs organes de direction afin de transmettre tous Les éléments d'appréciation aux syndiqués, à partir des premières préconisations de La CFC, Le rapport du Bureau confédéral, présenté par Alain ALPHON-LAYRE, et de L'intervention de Thierry LEPAON à La CE confédérale du 9 décembre dernier. IL semble primordial que nos opinions ne se fondent pas sur La seule voix médiatique, qui vise à déstabiliser notre organisation porteuse de transformation sociale.

Unanimement, Les camarades présents ont dénoncé La campagne médiatique contre La CGT créant des amalgames malsains sur La notion « d'affaires » entretenant parmi L'opinion publique et Les salariés L'idée du « TOUS POURRIS ».

Cette campagne facilitée en interne est inadmissible et nécessite un rappel ferme à nos règles de vie et de notre démocratie interne. Cette campagne pèse sur L'appréciation de La situation par Les militants et syndiqués dans Les entreprises confrontés, chaque jour, aux réactions des salariés, des autres organisations mais aussi du patronat et du gouvernement, qui tentent de profiter de cette situation pour mettre hors-jeu, La CGT, dans un contexte Lourd d'enjeux pour Le monde du travail.

Nous pouvons tous nous féliciter de L'implication des syndiqués, des syndicats qui Luttent actuellement et mènent Les campagnes dans L'ensemble des élections, dont, notamment, celle de La Fonction publique, dans cette période d'attaque violente contre notre organisation.

La CE confédérale n'a évacué aucune question, ni celle de La démission du secrétaire général, ni celle de L'ensemble des membres du bureau confédéral. Elle reconnaît La gravité des faits et des dysfonctionnements et qui ont Logiquement choqués des syndiqués et des salariés confrontés aux dures réalités de La vie quotidienne. Ces fautes, contraires aux valeurs fondamentales que porte depuis toujours la CGT, mettent en avant également les responsabilités collectives et le besoin de procédures financières et de règles de vie collective.

Pour autant, la CE confédérale refuse tout amalgame. Elle réfute toute idée d'enrichissement personnel et de malversation du secrétaire général de la CGT. Elle souligne l'intégrité et l'honnêteté de Thierry LEPAON, sa volonté de préserver, avant tout, l'avenir et la cohésion de la CGT malgré des attaques personnelles et un déferlement médiatique indigne. En aucun cas, Thierry LEPAON n'a tiré profit personnel de son mandat de secrétaire général.

La CE confédérale a également mis en avant des difficultés notamment sur un problème de cohésion au sein du bureau confédéral qui nécessite des modifications concrètes.

Cependant, elle a considéré d'une part, qu'il fallait laisser du temps au processus de consultation et d'autre part, que des décisions aussi importantes et inédites ne pouvaient se prendre avec les instances de la CGT sous pression externe.

Elle a aussi insisté sur le besoin de continuité dans l'animation de la Confédération dans une période où le MEDEF et le gouvernement multiplient les attaques contre le monde du travail comme, par exemple, la proposition de la Loi MACRON.

La CEC estime qu'il serait dangereux pour la CGT d'avoir une vacance de direction créant un vide à la tête de la CGT durant « la trêve des confiseurs », qui ne ferait qu'accentuer le trouble et les inquiétudes parmi les militants et les syndiqués.

En conséquence, la CE confédérale se réunira les 6 et 7 janvier 2015 pour valider des propositions d'évolution totale ou partielle de la composition du bureau confédéral qui seront faites au CCN. Ce délai permettra au secrétaire général d'avoir sa propre réflexion y compris sur la poursuite de son mandat.

La CEC a confirmé la nécessité de la tenue des rencontres interrégionales du début d'année et l'élaboration rapide d'un plan de travail, de visites de syndicats pour chacun de ses membres, pour aller à la rencontre des militants et des syndiqués, en lien avec les structures territoriales et professionnelles.

Les ordres du jour des deux prochains CCN porteront sur les éléments suivants:

Ordre du jour du CCN extraordinaire du 13 janvier 2015 :

- Présentation des dispositions adoptées par la CEC sur les règles et nouvelles procédures financières par la confédération.
- Place et rôle des instances de la direction confédérale et propositions issues de la CEC des 6 et 7 janvier 2015 sur l'évolution des responsabilités au sein du bureau confédéral (secrétaire général, administrateur et autres membres)

Ordre du jour du CCN ordinaire des 3 et 4 février 2015 :

Nous pourrions faire un premier bilan sur la mise en œuvre de nos orientations du 50ème congrès confédéral, qui doivent nous servir à préparer le 51ème congrès, via les cinq points développés par Thierry Lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2014 :

1. Notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait de rentrer par la porte du travail.
2. Le processus de construction des luttes.
3. Le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif.
4. Notre place dans le syndicalisme mondial et européen.
5. Notre démocratie interne.

Ensuite, un débat sur initiative et modalités d'action interprofessionnelle décidées au CCN de novembre et enfin un débat sur le projet de syndicalisation des privés d'emploi et des précaires ainsi que l'élection du conseil national des privés d'emploi.

La permanence de la Direction Confédérale.

